

Affaires Juridiques  
MLT

Le Maire de Sannois,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

**Vu** la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Vu** l'arrêté n°2023/74 du 05 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux Adjointes et Conseillers municipaux délégués,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un marché public n°23036 de Service, relatif au contrat de cession du spectacle « LE SECRET DE SHERLOCK HOLMES » ,

**DECIDE :**

**Article 1 :** De signer le marché n°23036 de Service suivant :

Décision n°	ATTRIBUTAIRE	OBJET	Montant Total
2023/110	CA SE JOUE 93 100 Montreuil	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « LE SECRET DE SHERLOCK HOLMES »	9 500 € HT

**Article 2 :** Le contrat prévoit 1 représentation le 1<sup>er</sup> Mars 2024 au centre Cyrano de Bergerac.

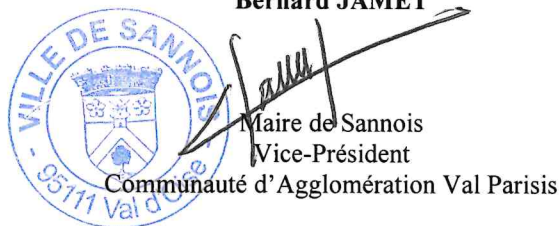
**Article 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautail BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020  
SANNOIS, le 06 octobre 2023

**Bernard JAMET**



Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 10 octobre 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2023 10 06 - DC 2023 - 110 - CC

Publiée le 11 octobre 2023